





Fiche pratique: Devenir apprenti au BTP CFA de Nangis

Journées portes ouvertes : 23 et 24 mars 2016 8h30-12h30 et 13h30-17h30



BTP CFA DE NANGIS

3 Bis Avenue du Général de Gaulle **77370 NANGIS** Tel: 01 60 58 54 10 cfabtp.nangis@ccca-btp.fr

Nos métiers, nos formations (CAP, BP, BAC PRO, BTS):



Maçon Menuisier



Electricien



Peintre





Chauffagiste Plombier

www.btp-cfa-iledefrance.fr



Comment devenir apprenti au BTP CFA de Nangis?

ETAPE 1: LA PRE-INSCRIPTION

Avec ou sans entreprise, vous devez vous préinscrire au BTP CFA. Pour cela, contactez l'antenne apprentissage au:



Ou vous préinscrire sur notre site internet : www.btp-cfa-iledefrance.fr



Vous pouvez également vous rendre aux portes ouvertes

Attention : la pré-inscription ne permet pas de vous réserver une place au CFA.

ETAPE 2: LA RECHERCHE DE L'ENTREPRISE

La condition nécessaire pour concrétiser votre projet de formation est de trouver une entreprise qui s'engage à vous former pendant la durée nécessaire à votre apprentissage. Nous vous conseillons de commencer vos recherches le plus tôt possible. L'antenne apprentissage peut vous guider.

C'est l'entreprise qui s'occupe des démarches administratives liées à la signature du contrat.

N'hésitez pas à contacter l'antenne apprentissage pour plus de précisions

ETAPE 3: L'INSCRIPTION

Dès que le BTP CFA reçoit le contrat, il envoie un dossier administratif au jeune avec toutes les informations utiles ainsi que le calendrier de ses semaines de cours.

- Les places sont attribuées:

- à réception du contrat d'apprentissage signé,
- en fonction des places disponibles



Le Contrat d'Apprentissage

Objectif

Acquérir une qualification par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique

Pour qui?

- ▶ Pour les jeunes de 15 ans ayant effectué le premier cycle de l'enseignement scolaire c'est-à-dire avoir terminé sa 3^{ème}. Si le jeune n'a pas suivi une classe de 3^{ème}, il devra attendre ses 16 ans.
- ► Pour les jeunes de 14 ans sortant de 3ème et qui auront 15 ans avant la fin de l'année civile : Rapprochez-vous du conseiller jeunes et entreprises du CFA
- ▶ Les jeunes de plus de 25 ans peuvent signer un contrat d'apprentissage, sous certaines conditions :
 - Contrat rompu pour un motif indépendant à leur volonté ou à la suite d'une incapacité physique temporaire de l'apprenti,
 - · Pour les travailleurs handicapés reconnus par la RQTH,
 - Pour toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.
- ▶ Les jeunes de 15 ans sortant de 4^{ème} ou de 3^{ème} peuvent s'inscrire sur le dispositif DIMA (voir fiche de présentation du DIMA)

Rapprochez-vous du conseiller jeunes et entreprises du CFA

A savoir

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a une durée de 2 ans ou de 3 ans selon la formation souhaitée (voir 1 an dans le cas d'un diplôme connexe).

Période légale pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage :

∜1er juillet au 31 décembre de l'année civile

Le rythme de formation en alternance

1 semaine de CFA et 2 semaines d'Entreprise (alternance différente dans le cadre d'une première ou d'une terminale BAC PRO)

La Rémunération

Âge de l'apprenti	1 ^{re} année de contrat		2e année de contrat		3e année de contrat	
	En % du SMIC	Montant	En % du SMIC	Montant	En % du SMIC	Montant
< à 18 ans ⁽¹⁾	40%	586,65 €	50%	733,31 €	60%	879,97 €
De 18 à 20 ans (1)	50%	733,31 €	60%	879,97 €	70%	1.026,63 €
21 ans et plus (1)	55%*	806,64 €	65%*	953,30 €	80%*	1.173,30 €